



Vous êtes victime d'une fraude à la carte bancaire? Perceval va vous aider....

Grâce à Perceval, vous pouvez désormais signaler le détournement de vos données bancaires directement en ligne. Cette plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaire vient compléter les télé-services de sécurité du Ministère de l'Intérieur tels que :

- [le dispositif de pré-plainte en ligne](#), afin de faciliter les démarches des victimes d'arnaques sur internet tout en désengorgeant les commissariats,
- [Pharos](#), pour signaler un contenu suspect ou illicite : pédophilie, pédopornographie, expression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie, escroquerie et arnaque financières, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme et apologie du terrorisme...

Lorsque vous êtes victime d'une fraude à la carte bancaire, vous devez impérativement - et avant toute autre démarche ! - contacter votre banque ou appeler le serveur interbancaire pour signaler l'incident ; n'oubliez pas qu'en cas d'opposition tardive, votre banque peut refuser de vous rembourser et qu'aucune opération ne peut être remboursée si elle date de plus de 13 mois.

Ensuite, vous pouvez déposer plainte :

- directement sur place au commissariat de police,
- par courrier au Procureur de la République,
- ou bien, en ligne.

Pour utiliser « Perceval » il faut :

- que vous soyez toujours en possession de votre carte bancaire ;
- que les coordonnées de votre carte bancaire aient été utilisées pour faire un achat en ligne ;
- que vous ne soyez pas à l'origine des sommes dépensées.



Perceval est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 via votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone. Cet outil est toutefois réservé aux achats frauduleux à distance, et non au vol physique du moyen de paiement.

Si Perceval a pour objectif de simplifier les démarches des victimes, il vise aussi à améliorer « *l'efficacité des investigations et la détection des fraudes de grande ampleur* » aux dires du Ministre de l'Intérieur, Gérard COLLOMB.

Avec ce dispositifs, les pouvoirs publics espèrent mettre en évidence les réseaux de cybercriminalité grâce au recoupement des informations.

Pour se connecter à Perceval, il vous faut :

- créer un compte sur [Service-public.fr](#) via [FranceConnect](#)  ;
- avoir votre carte bancaire et vos relevés d'opérations bancaires litigieux sous la main.

Accéder à ce service en ligne via FranceConnect ?



Comment ça marche ?

1. Cliquez
sur le bouton
FranceConnect

2. Sélectionnez
un compte existant pour
vous identifier :
Impots.gouv.fr, Ameli.fr,
Loggin LaPoste

3. Saisissez
votre identifiant et
mot de passe pour le
compte sélectionné

Après vérification de votre identité, vous recevrez une attestation avec un code-barres. Ce document officiel vous permettra alors d'être remboursé plus facilement et plus rapidement des sommes qui ont été débitées frauduleusement de votre compte.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
police de sécurité du quotidien

PERCEV@L
SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE L'USAGER
AMÉLIORER LES RAPPROCHEMENTS JUDICIAIRES

Les victimes découvrent un usage frauduleux de la carte bancaire.
• Elles font prioritairement une opposition au moyen de paiement.
• Elles font ensuite un signalement sur la plate-forme en ligne **service-public.fr** puis saisir "percev@l" ou "fraude carte bancaire".

Les informations saisies dans Percev@l permettent aux services d'enquête :
- de disposer d'une vue plus complète du phénomène de fraude ;
- de mieux détecter les fraudes de grande ampleur ;
- d'adresser des messages de prévention ciblés.

Les victimes remplissent simplement le formulaire. Une fois renseigné des éléments utiles, Percev@l transmet un récépissé. La victime adresse ce dernier à sa banque en appui de sa demande de remboursement.

Percev@l effectue des rapprochements par rapport :
- aux faits,
- aux lieux de commande,
- aux lieux de livraison,
- aux commerces victimes,
- ...

1,9 million de victimes de transaction frauduleuse en 2016
250 M€ d'euros de préjudice annuel

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

PERCEV@L

Conception graphique : Sirpe-gendarmerie 09-04-2016

Pour en savoir plus :

PERCEVAL :

https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier&authenticationType=france_connect

Que faire en cas de perte ou de vol de votre carte bancaire ?

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/perte-vol-carte-bancaire>

Pharos : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Sur-internet/Signaler-un-contenu-suspect-ou-illicite-avec-PHAROS>

Cette coupe du monde sera aussi celle des cybercriminels :

http://www.logitheque.com/articles/cette_coupe_du_monde_sera_aussi_celle_des_cybercriminels_2171.htm

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) :

<https://teamwork.inhesj.fr/index.php/s/xWpxFZr8r3jHEjF#pdfviewer>

La finance pour tous : <https://www.lafinancepourtous.com/2018/06/08/carte-bancaire-signaler-un-achat-frauduleux-en-ligne-sur-perceval/>

